

Compte rendu de la séance du vendredi 30 août 2019

Secrétaire de la séance:Jacqueline SAINTE-CROIX

Présents : Jean-Claude DEDIEU, Aline DESCOUENS, Nathalie TEYSSANDIER, Pascal AUDABRAM, Laurent BALAGUE, Jacqueline SAINTE-CROIX

Absents :

Représenté : Laurent BALAGUE par Jean-Claude DEDIEU

Excusés :

Ordre du jour:

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2019

DELIBERATIONS:

- Fixation du prix du loyer de l'appartement communal Hameau Le Coch
- Convention d'occupation d'un terrain à titre précaire entre la Commune d'Encourtiech et Mme DURAND

QUESTIONS DIVERSES

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2019: approuvé à l'unanimité.

Délibérations du Conseil:

EVOLUTION DU PRIX DU LOYER DE L'APPARTEMENT COMMUNAL DU COCH - DE 2019_017

Suite au prochain départ du locataire de l'appartement communal du Coch, le Maire interroge le Conseil Municipal sur le montant du loyer à fixer pour une prochaine location.

Après débat, et considérant que des améliorations doivent être apportées notamment au niveau de la véranda, le Conseil Municipal décide qu'une augmentation du loyer est nécessaire pour d'une part financer ces travaux et d'autre part pour se rapprocher des prix du marché, le loyer actuel de 400 € étant très inférieur au prix des loyers pratiqués habituellement sur notre territoire pour un appartement similaire.

Proposition adoptée par 3 voix pour, 2 abstentions (J-C Dedieu, L Balagué) 1 contre (P. Audabram)

FIXATION DU PRIX DU LOYER DE L'APPARTEMENT COMMUNAL- HAMEAU LE COCH - DE 2019_018

La locataire de l'appartement communal du Coch nous a fait part de son intention de quitter le logement au 30 septembre 2019.

Un appel à candidature a déjà été lancé mais avant toute visite il est important de fixer le prix du loyer mensuel.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 15 avril 2016 (DE_2016_016), le loyer est actuellement de 400 €.

Il rappelle que dans la délibération précédente le principe d'une augmentation du loyer a été voté à la majorité.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, décide de porter le montant du loyer à 450,00 €.

Proposition adoptée par 4 voix pour, 1 abstention (L Balagué) et 1 contre (P Audabram)

CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN PRIVE A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE - DE 2019 019

Monsieur le Maire expose que le projet de création du sentier du Tour du Château a nécessité d'obtenir l'accord de Madame DURAND Suzanne, propriétaire des parcelles A n°967 et n°968 pour créer un accès piéton et une aire de pique-nique.

Afin de régulariser cette situation et d'en fixer les modalités, il est nécessaire de mettre en place une convention d'occupation de ces parcelles privées à titre précaire et révocable.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention qui sera ensuite signée par chacune des parties.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **Valide** le projet de convention d'occupation de terrains privés à titre précaire et révocable annexé à la présente délibération
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document en lien avec cette décision

QUESTIONS DIVERSES

Rénovation de l'appartement du Coch : suite à la décision d'augmenter le loyer de cet appartement, il est décidé de faire établir des devis rapidement afin d'évaluer le coût des travaux nécessaires à la rénovation de la véranda;

Choix du locataire de cet appartement : après communication par le maire des candidatures reçues à ce jour et devant l'urgence à choisir rapidement un locataire pour éviter de perdre un mois de loyer, le maire propose que ce choix se fasse au cours de cette séance. Après débat le choix se porte sur Monsieur Bouscatel sous réserve qu'il confirme sa demande après une visite des lieux qui sera organisée par Pascal Audabram. Ce choix est validé par trois voix pour et trois abstentions (A Descouens, L Balagué, J Sainte Croix)

Travaux sur la voie communale de Ségalas : Aline Decouens informe le Conseil Municipal que des travaux sont en cours dans la traversée de Ségalas. Ces travaux étant réalisés par l'employé communal elle demande qu'une explication soit donnée suite à la durée de ces travaux. Le maire se chargera de vérifier l'avancée de ces travaux.

Abattage d'arbres : le conseil municipal décide de faire abattre des arbres dangereux à terme pour la sécurité des personnes et des biens. Il s'agit de deux sapins. L'un se trouvant sur le site de l'appartement communal de Soum et l'autre sur l'appartement communal du Coch. Le maire et Jacqueline Sainte Croix sont chargés de faire établir des devis.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h 30.